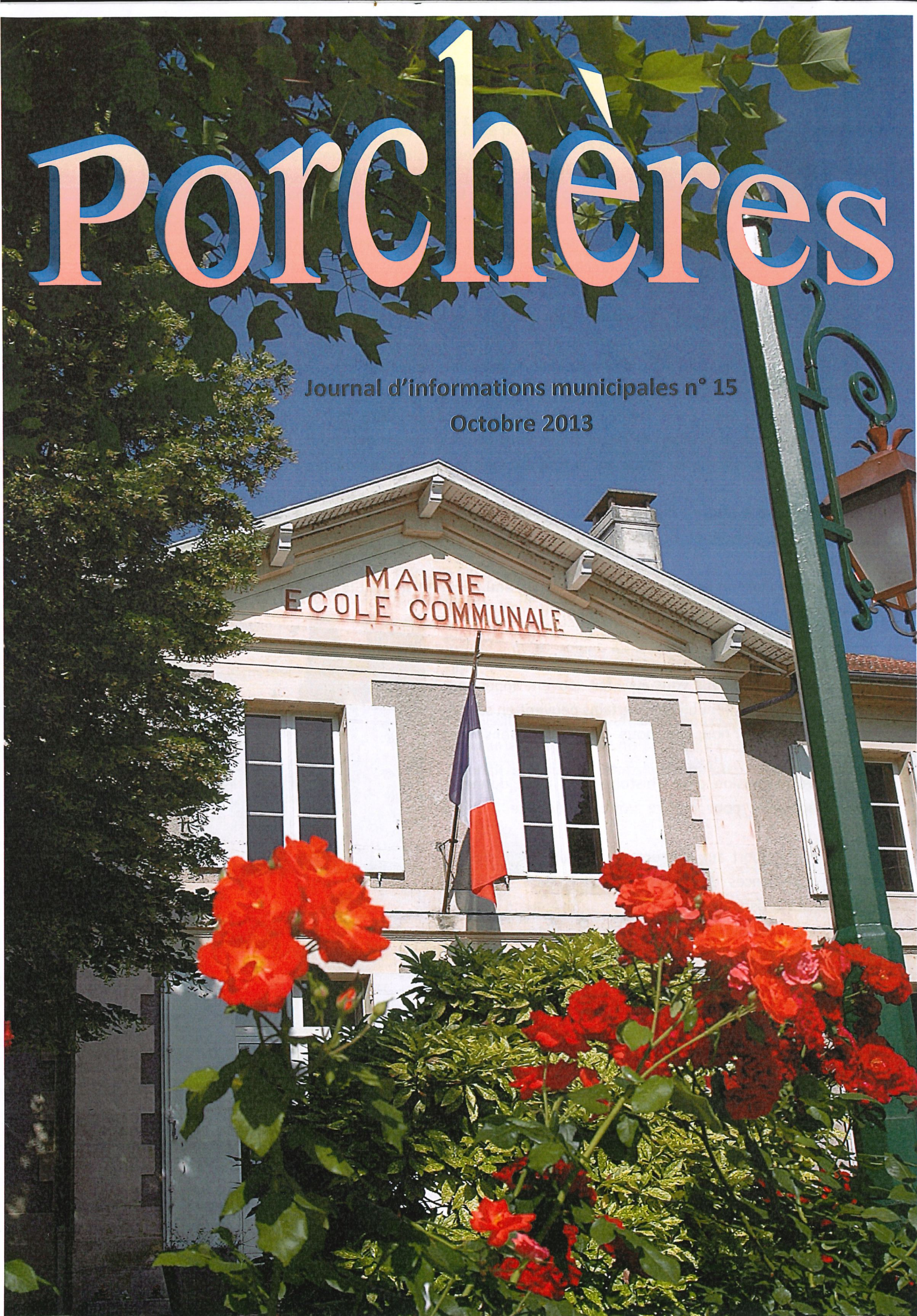


Porcheres

Journal d'informations municipales n° 15

Octobre 2013

MAIRIE
ECOLE COMMUNALE



HOMMAGE A MONSIEUR PIERRE BARRAU



Vous nous avez quittés cette nuit du 27 juin 2013 aussi discrètement que vous avez vécu.

Devant les profondes difficultés qui vous ont atteint, il vous a fallu beaucoup de courage ; la force qui vous soutenait commençait à s'épuiser.

Dans ce rude combat, votre commune, votre canton, le Conseil Général, les différentes institutions dont vous étiez membre et souvent Président, ont pu apprécier vos qualités de bon sens, d'honnêteté, d'humanisme et d'équité.

Vous vous êtes toujours efforcé de rester relatif aux autres et à vous-même. Vous aviez un regard sur les hommes et le monde qui vous permettait de savoir ce que valent les cœurs et les choses. Vous étiez souvent pessimiste mais d'une lucidité impitoyable pour faire vos choix les yeux ouverts en mesurant les difficultés.

Vous étiez sage, d'une sagesse qui ne vient pas avec l'âge ; l'âge vous étonnait plus qu'il ne vous accablait.

Aimable et accueillant de façon innée, vous pouviez être un homme de refus face à toutes les facilités que l'on pouvait vous offrir pour rester sur la voie qui était la vôtre. Vous pouviez désobéir pour ne pas être un simple rouage.

Vous étiez réservé, discret, par choix naturel et votre éducation ; vous ne vous vantiez pas de l'aide que vous apportiez aux personnes et aux situations mais vous saviez discerner les « parvenus » pétris d'orgueil et de suffisance.

Vous étiez un homme qui savait vivre, un ami fidèle qui gardait le souvenir de tous ceux qu'il avait connus ; en ce sens, vous n'étiez pas un homme du passé ; vous saviez justement ce que nous devons tous à ceux qui nous ont précédés.

Peu importe que vous ayez fait souvent appel pour cela à la Troisième République ; certains peuvent en sourire mais jamais plus nous ne nous en souviendrons sans émotion.

Votre passion pour l'histoire vous avait donné le recul nécessaire pour mettre votre expérience à notre service.

Par rapport aux événements, à leurs circonstances et aux turbulences qui agitent le début de ce vingt et unième siècle dans lequel le « jeunisme » essaie d'imposer sa loi, sa technologie et ses progrès foudroyants bien qu'incontournables, par rapport à l'individualisme qui devient avec le profit la religion du plus grand nombre, vous n'avez jamais renié vos convictions. Vous avez gardé le cap.

Le Président de la Cali, Monsieur Gilbert MITTERRAND, terminait son hommage en ouverture de séance par ces mots : « Il aimait les gens... Il aimait les gens. »

Dans sa simplicité, cette brève conclusion transporte avec elle l'essentiel de votre personnalité et de votre vie.

Vous restez ainsi avec nous.



MOT DU MAIRE

On ne succède pas à Monsieur BARRAU ; personne ne le peut. C'est une autre mandature qui prend le relais, un nouveau conseil municipal qui s'est rendu immédiatement disponible.

Plusieurs commissions se sont déjà réunies pour assurer au mieux les travaux en cours.

Il n'est pas contestable que chacun d'entre nous, à sa façon, donne le maximum non seulement de sa bonne volonté mais de sa volonté réelle.

Le sens de notre action s'inscrit dans un esprit de continuité au mieux des compétences de chacun. Notre respect pour les priorités voulues par Monsieur BARRAU ainsi que les possibilités budgétaires nous y obligent.

La sécurité reste au cœur de notre préoccupation ; nous portons une attention particulière au lieu-dit « La Grave » et aux panneaux de signalisation sur le carrefour face à l'église.

Les travaux nécessaires sur les routes continuent. La réfection de la voie communale n° 4 a été réalisée sur deux années pour un total de 146 401,98 €uros.

Nous restons à votre écoute avec l'aide de nos dévouées secrétaires et du personnel municipal : employés et employées à l'école, à la cantine, sur le terrain.

L'économie mondialisée a induit une crise sans précédent qui continue à nous frapper durement sans pouvoir en anticiper la fin.

Notre commune a besoin de ses forces vives :

- Les jeunes dont l'avenir est incertain mais dont nous ne devons pas relâcher l'éducation et l'instruction autant que faire se peut.
- Les associations dont le dévouement anime la vie de la commune.
- Les moins jeunes, les personnes à mobilité réduite ou handicapées qui doivent continuer à vivre dans la dignité en nous faisant profiter de leur expérience et de leur sagesse.

Voir arriver de nouveaux habitants est réconfortant ; qu'ils soient les bienvenus, nous restons à leur disposition pour tous renseignements qui leur seraient utiles.

En conclusion, je souhaite que toutes et tous nous puissions nous adapter avec modestie et même humilité face aux changements indiscutables mais parfois inquiétants par leur rapidité de notre société en pleine mutation.

L'esprit de convivialité et de solidarité était le souhait profond de Monsieur BARRAU. Essayons tous de l'exaucer.



Le conseil municipal actuel

Suite à l'élection partielle des 8 et 15 septembre 2013, Colette BOUREAU a rejoint l'équipe du conseil municipal. Claudine CAILLABERE a été élue maire lors de la réunion du conseil du vendredi 20 septembre 2013.



Debout, de gauche à droite : Dominique GARDERE, Alexandre FARENZENA, Bernard MALAISE (4^{ème} adjoint), David REDON (3^{ème} adjoint), Christian AICOBERRY (1^{er} adjoint), Florent SAUTEREAU, Jean-François BOLEAT, Jean-François BOUFFARD

Assis, de gauche à droite : Patricia SCHMIT, Colette BOUREAU, Claudine CAILLABERE (maire), Christiane BERGERE (déléguée à l'environnement), Noël MERCIER (2^{ème} adjoint), Guy ARNAUDET.
Viviane GUIMBERTEAU était absente.

Les employés municipaux

Assistantes maternelles (ATSEM) : Chantal CHIGE, Céline MASSIAS aidées de Nicole BESSON pour les activités périscolaires

Employées à la cantine et à l'entretien : Pierrette GAUTRIAS, Marie-Thérèse HIVERT, Nathalie SABRON

Agents techniques : Marc BELARBRE, Jean-Claude SABRON

Secrétaires de mairie : Aude GACIA, Béatrice LASSAGNE

La CALI - Communauté d'Agglomération du Libournais

La commune de Porchères, qui appartenait jusqu'au 31 décembre 2010 à la communauté de communes du pays de Coutras, a été intégrée le 1^{er} janvier 2011, à la communauté de communes du nord libournais, qui, depuis le 1^{er} janvier 2012 a été transformée en Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) qui regroupe 34 communes.

Présidée par M. Gilbert Mitterrand, la CALI compte 18 vice-présidents en charge de 14 commissions, qui correspondent à des compétences transférées par les anciennes communautés de communes :

Economie, artisanat et équilibre commercial ; Transport, mobilité et multimodalité et transports scolaires ; Aménagement de l'espace communautaire – Habitat ; Aménagement numérique ; Développement touristique ; Politique de la ville – Prévention ; Action sociale d'intérêt communautaire ; Finances ; Petite enfance, Enfance et Jeunesse ; Ressources humaines et mutualisation ; Sport ; Culture ; Bâtiments et patrimoine ; Communication.

La commune de Porchères y est représentée par 2 délégués titulaires (Mme Caillabère et M. Redon) et par un délégué suppléant (M. Aïçoberry), siégeant parmi les 89 délégués constituant le conseil communautaire.

Deux des actions de la CALI : le portage des repas à domicile et la petite enfance.

La CALI a mis en place un service de portage de repas à domicile sur l'ensemble des 34 communes de son territoire.



Ce service s'adresse à toutes les personnes en perte d'autonomie (durable ou momentanée) et/ou en situation d'isolement.

Les objectifs recherchés :

- Offrir une cuisine de qualité au goût authentique
- Livrer tous les jours du lundi au vendredi
- Assurer les repas sur les week-ends et jours fériés à la demande
- Garantir un service accessible à tous avec un tarif qui tient compte des revenus et de la situation familiale.

Pour bénéficier du service, il suffit d'appeler au 05 57 55 61 97 de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h, un premier accueil téléphonique donnera les informations essentielles et évaluera l'urgence de la demande, puis un rendez-vous à domicile sera organisé afin d'évaluer la situation et notamment le tarif à appliquer.

Une fois le portage mis en place, la CALI garantit un suivi individualisé de la prise en charge.



La CALI propose comme chaque année des spectacles, expositions, ateliers et débats pendant les semaines de la petite enfance du 9 au 23 novembre 2013 auxquels les enfants peuvent participer.

Dans le secteur de Coutras, rendez-vous à la salle « Le Sully » mercredi 20, jeudi 21 et 22 novembre. Expo « la couleur dans tous les sens »

Renseignements : 05 57 25 01 51.

Du côté de l'école

Rentrée 2013-2014

Les effectifs de l'école de Porchères : 87 élèves.

Mme Dutour, petite et moyenne section, 30 élèves.

Mme Durruthy, moyenne et grande section, 29 élèves.

Mme Wantz, CP et CE1, 28 élèves.

Malgré les interventions répétées des maires du R.P.I. et des parents d'élèves fortement mobilisés jusqu'à la décision définitive, la fermeture d'une classe à Saint-Antoine-sur-l'Isle a été prononcée ; d'où l'effectif supplémentaire (CE1) à Porchères.



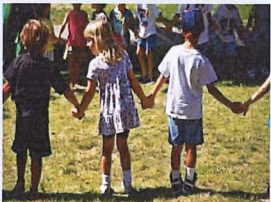
Réforme des rythmes scolaires

Les communes appliquent la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée 2013. Elles ont donc opté pour le retour au mercredi matin travaillé.

La commission scolaire, consciente de ses responsabilités et des difficultés engendrées, s'est efforcée de mettre en œuvre ce temps d'activités périscolaires.

Différents ateliers sont proposés :



PROGRAMME D'ACTIVITES PERISCOLAIRES			
Chaque vendredi de 15 h à 16 h			
On joue On lit On dessine On construit  Contes Comptines Mme MASSIAS	On bouge On danse  Relaxation Jeux d'extérieur Mme BESSON	Eveil musical  Notes Instruments de musique Chants M. GOURLOT	Sieste ou coloriage Découpage  Mme CHIGE

Activités prévues jusqu'aux vacances de Noël

Locaux utilisés : salle d'évolution, classes, préau et salle polyvalente selon disponibilité

Nous rappelons que ces activités sont gratuites et facultatives ; les familles peuvent reprendre leurs enfants le vendredi à 15 heures. La commission scolaire remercie vivement Monsieur Michel GOURLOT chargé de l'atelier « éveil musical », bénévole, Madame Nicole BESSON, chargée de l'atelier « danse et motricité », Mesdames Chantal CHIGÉ et Céline MASSIAS, ATSEM employées municipales qui encadrent également ces ateliers.

Sur les routes

En 2011, conformément aux prévisions, la commune s'est dotée d'un outil de curage de fossé adaptable sur l'épareuse qui nous servait jusqu'à présent au fauchage des bords de routes.

Un bon drainage des fossés permet d'assainir la structure argileuse des routes qui se fragilise en présence d'eau.



Un nouveau stagiaire, Mickael Brun est venu renforcer l'équipe en place composée de Jean-Claude Sabron et Marc Belarbre. Ils procèdent, entre autre, aux travaux de réchargement des routes trop déformées. Un gravillonnage sporadique dit "points à temps" viendra imperméabiliser cette chaussée.



Le point sur le projet de gravière

Depuis le début 2013 le dossier du projet d'exploitation industrielle de gravière sur Porchères et Saint-Antoine-sur-l'Isle a connu plusieurs avancées qu'il est important de porter à votre connaissance.

L'enquête publique s'est déroulée du 7 janvier et 7 février 2013. 450 observations ont été formulées par le public dont seulement 13 favorables. De plus, l'enquête publique prévoit de recueillir l'avis des municipalités dans un rayon de 3 km. Celles de Porchères, Le Pizou, Saint-Christophe-de-Double et Moulin-Neuf ont émis un avis défavorable, Gours et Saint-Seurin-sur-l'Isle ont émis des réserves, le Fieu n'a pas délibéré et seule la municipalité de Saint-Antoine-sur-l'Isle a émis un avis favorable.

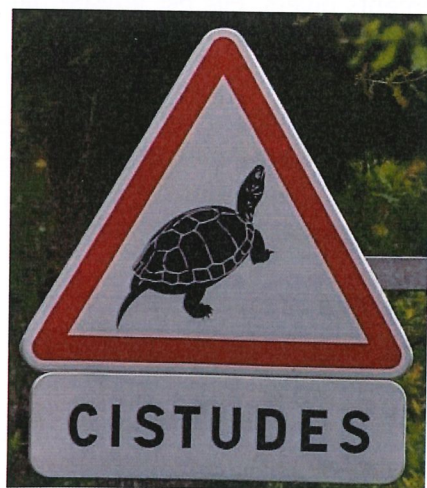
Les conclusions du commissaire-enquêteur, qui sont parvenues en mairie en mars, peuvent se résumer ainsi : Avis favorable avec une réserve à propos de la présence de la tortue cistude sur le site de l'ancienne carrière.

Ensuite, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, en formation spécialisée dite « des carrières » s'est réunie, le 28 juin 2013, lendemain du décès de M. Barrau, à la cité administrative à Bordeaux. La

commune était représentée par Claudine Caillabère et David Redon. 2 h 15 ont été nécessaires pour débattre de l'ensemble des points problématiques et inacceptables de ce dossier pour le conseil municipal de Porchères. Sécurité routière, environnement, espèces menacées, qualité de l'eau, proximité des riverains, transparence des études et des conclusions, conflits d'intérêts, impact paysager, etc. Tous ces domaines ont été abordés. Le vote à l'issue de cette réunion a été de 7 avis favorables et de 8 avis défavorables.

C'est donc un avis **défavorable** qui a été émis par la commission des carrières, dont l'avis n'est que consultatif. Depuis le 28 juin, plus aucune information n'est parvenue en mairie à propos de ce dossier.

Le conseil municipal restera très attentif à l'évolution de ce projet dans les mois à venir.



Le marché municipal



Depuis le 3 mai 2013 et chaque vendredi de 15 h à 20 h, la municipalité organise, en partenariat avec les marchands ambulants locaux, un marché alimentaire.

Vous y retrouverez :

Pâtisserie, café, pain : Guillaume Bertrand 6 la Grosse Croix 33660 Porchères

Fruits et légumes : Brigitte Cabirol le Buzet 24700 Menesplet

Charcutier volailler traiteur : Jean-Pierre Guyon les Brignauds 24700 Menesplet

Plats cuisinés restauration rapide : Isabelle Chaufaille les Barthoumettes 24700 Menesplet

et aussi miel, vin, et autres produits de saison.

Repas champêtre. D'abord prévu le 2 août, puis reporté au 9 août pour cause d'intempéries, la municipalité a proposé de prolonger le marché hebdomadaire par un repas champêtre. Une centaine de personnes avait répondu à l'appel pour partager le repas sur la place de l'église.

Nous ne manquerons pas de renouveler cette manifestation.



La salle polyvalente



La salle polyvalente de Porchères est à la disposition de tous pour des événements divers. Elle est utilisée par l'école, par la mairie, par les associations et aussi par les particuliers.

La location de la salle pour un week-end est de 230 € pour les habitants de la commune, et de 427 € pour les habitants hors communes

Renseignements en mairie au 05 57 49 61 52

En bref...

Destruction des végétaux par les particuliers



Il est ici entendu par élimination des « déchets végétaux », la destruction de produits d'origine végétale mais non agricole ou forestière, en quantité limitée, réalisée par des particuliers pour leur propre compte et à titre non professionnel.

Principe et conditions :

- Absence de tout moyen permettant le stockage des déchets verts ou leur évacuation aux fins de traitement par des organismes publics ou privés habilités,
- Absence de risque de gêne et d'insalubrité vis-à-vis du voisinage,
- Utilisation d'un dispositif clos (incinérateur de jardin ou équivalent),
- Respect des périodes réglementées,
- Déclaration en mairie pendant les périodes autorisées,
- Surveillance permanente,

Périodes réglementées

Interdiction permanente	Interdiction saisonnière
- Vitesse du vent supérieure à 5 m/s - Journées classées à risque « sévère », « très sévère » ou « exceptionnel »	- Du 15 mars au 30 avril inclus - Du 1^{er} juillet au 30 septembre inclus.

Le classement à risque de la journée peut être obtenu auprès de la mairie ou du centre d'incendie et de secours le plus proche le jour de l'allumage.

Recensement militaire

Il est rappelé que le recensement militaire est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. Tous les jeunes français ayant atteint l'âge de 16 ans sont concernés. Le recensement doit être effectué dans le 1^{er} trimestre des 16 ans à la mairie de votre domicile.



Elections

Les 3 prochaines années seront des années électorales. L'inscription sur la liste électorale de la commune doit se faire avant le 31 décembre 2013. Les nouveaux habitants de la commune ainsi que les personnes ayant changé d'adresse en cours d'année sont invités à se présenter au secrétariat de la mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les élections municipales se dérouleront les dimanche 23 et 30 mars 2014.

La loi du 17 mai 2013 a modifié les conditions pour être candidat. Un dépôt de candidature est devenu obligatoire auprès des services préfectoraux pour les communes de moins de 1000 habitants.

Résultats du recensement :

Au 1^{er} janvier 2013 le nombre d'habitants estimé de la commune s'élevait à 921 personnes. Il était de 901 au 1^{er} janvier 2011. Et de 882 lors du recensement de 2008.

Kit de réduction des consommations d'eau

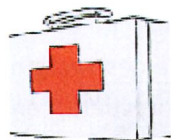
Le syndicat d'eau de la vallée de l'Isle à Saint- Médard-de-Guizières propose une distribution de kits entre le 3 octobre et 15 novembre 2013. Vous pouvez retirer votre kit gratuitement, présentation de votre dernière facture d'eau.



GRATUIT

le
sur

Mémento de prévention des accidents domestiques



Prévenir plaies, chutes et blessures

Causes

- Sols glissants
- Vide non protégé
- Echelle, escabeau instables
- Ustensiles de cuisine
- Outils de bricolage, jardinage
- Baies vitrées non signalées

Précautions

- Tapis et sol antidérapants
- Garde-corps, rambarde, barre d'appui, main courante
- Poignées d'appui dans les locaux sanitaires
- Rangements organisés
- Respect des modes d'emploi
- Précautions d'utilisation



Prévenir les intoxications par ingestion

Causes

- Médicaments
- Produits ménagers
- Produits chimiques
- Champignons vénéneux
- Végétaux toxiques

Précautions

- Ranger les médicaments dans une armoire à pharmacie en hauteur et fermée à clé
- Ramener les médicaments inutiles et périmés chez votre pharmacien
- Prévoir des stockages inaccessibles aux enfants pour les produits chimiques et ménagers
- Ne pas mettre un produit dangereux dans une bouteille banalisée



Prévenir les brûlures

Causes

- Liquide bouillant
- Feu
- Décharges électriques

Précautions

- Veiller en cuisine à la stabilité des plats et la mise des manches et poignées d'ustensiles, hors de portée des enfants
- Protéger des radiateurs électriques, fer à repasser, plaque de cuisson, four, corps et tuyau de poêles, foyer de cheminée
- Vérifier la température du bain des enfants

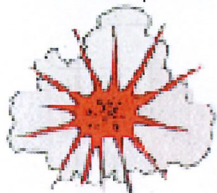
Prévenir les électrisations et les électrocutions

Causes

- Contact direct avec un conducteur électrique
- Contact direct avec une masse conductrice sous tension

Précautions

- Ne pas projeter d'eau sur les installations et appareils électriques
- Ne pas utiliser d'appareils électriques avec les mains ou les pieds mouillés, dans le bain ou la douche
- Eviter les multiprises et les raccords souples ; ne pas laisser ces derniers sous tension
- Eviter le bricolage et les montages de fortune sur l'installation électrique
- Protéger les prises de courant en présence d'enfants
- utiliser du matériel électrique aux normes
- vérifier ou faites vérifier l'efficacité des mises à la terre



Prévenir les incendies et explosions

Causes

- Matériaux et produits inflammables
- Court-circuit électrique
- Gaz

Précautions

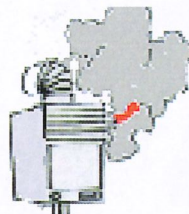
- Ranger les **allumettes** et **briquets** hors de portée des enfants
- Stocker liquides, produits **inflammables**, bombes aérosols en petite quantité et les éloigner des sources de chaleur
- Eviter les rideaux et matériaux **synthétiques** à proximité des radiateurs électriques et cheminées
- Choisir de préférence des **vêtements** résistants au feu pour les enfants (en coton)
- Changer régulièrement le **tuyau souple de distribution du gaz** ne pas utiliser de **multiprises**



Les **sapins de Noël** vendus dans le commerce ne sont pas ignifugés. Ils sont donc inflammables et combustibles. Les décorations du type flochage ou givrage, ne sont pas des protections contre le feu mais au contraire augmentent l'inflammabilité des arbres.

Pour éviter l'embrasement de votre sapin vous devez :

- choisir son emplacement afin de l'éloigner des appareils de chauffage (cheminée, poêle)
- ne jamais y accrocher de décoration comprenant des flammes nues,
- si vous utilisez des guirlandes électriques, assurez vous qu'elles comportent la mention "conforme aux normes françaises ou européennes"
- ne laissez pas les guirlandes électriques fonctionner sur le sapin sans surveillance.



Prévenir les intoxications oxycarbonées

Causes

- Oxyde de carbone produit par les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude (au gaz, charbon, bois, mazout) mal réglés ou encrassés
- Moteur à explosion en marche dans un local clos

Précautions

- Ventiler convenablement les pièces (ne boucher pas les grilles d'aération)
- Faire changer votre chauffe-eau s'il n'est pas raccordé à un conduit d'aération
- Faire réviser et nettoyer chaque année les appareils par un spécialiste
- Faire ramoner régulièrement (2 fois par an) les conduits
- Respecter les conditions d'installation et d'utilisation
- Ne laisser jamais un moteur à explosion tourner dans un lieu sans ventilation (voiture dans un garage, groupe électrogène)



Agenda

Lundi 11 novembre 2013 : commémoration au monument aux morts suivi du repas des anciens combattants



Samedi 23 novembre 2013 : LOTO du comité des fêtes à 20 h 45.

7 et 8 décembre 2013 : bourse aux vêtements par les Filous de l'Isle

Vendredi 13 décembre 2013 : Noël de l'école à la salle polyvalente de Porchères.

Vendredi 20 décembre 2013 : Père Noël à la salle polyvalente et repas de Noël pour les élèves au restaurant.

Samedi 14 décembre 2013 : Le Club Nature de Porchères propose un atelier de fabrication de décorations de Noël. A la salle polyvalente de 14 h à 17 h.

Mardi 31 décembre 2013 : Réveillon de la Saint-Sylvestre proposé par le comité des fêtes. Renseignements et réservations au 06.82.89.34.15.



Journal municipal de Porchères n° 15

Directeur de rédaction : Mme Claudine CAILLABÈRE, maire

Ont participé à la rédaction : Christian AÏCOBERRY, Christiane BERGÈRE, Colette BOUREAU, Alexandre FARENZENA, Dominique GARDÈRE, Noël MERCIER, David REDON.

Imprimé par nos soins. Tirage 400 exemplaires.

Crédits photos : Mairie de Porchères, Stéphane Klein.

Journal édité en collaboration avec les secrétaires de mairie.

Mairie de Porchères

1, le Bourg

33 660 PORCHERES

Tel : 05-57-49-61-52

Mail : mairie-porcheres@wanadoo.fr